Tuée à coup d'extincteur et violée : perpétuité pour Chériff Goussi (MàJ)

16/02/2013 à 22h42

Addendum 16/02 : Cour d'assises d'appel de l'Ain. Comme lors de son premier procès, Chériff Goussi a été condamné hier à la réclusion criminelle à perpétuité.

Il aura fallu hier une heure et demie aux jurés de l'Ain pour condamner Cheriff Goussi. Moitié moins que leurs homologues lyonnais en juin 2012. Pour une peine identique : réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de vingt ans. Mais le suivi sociojudiciaire en fin de peine a été porté de trois à cinq ans. […]

Le Progrès

13/02/13 – Cour d'assises d'appel de l'Ain. En juin 2012, deux ans après le meurtre d'une quinquagénaire dans un parking de Lyon, un homme de 28 ans avait été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

La scène, terrible, s'était déroulée dans le huis clos d'un parking de la rue Bossuet à Lyon. En ce début de matinée du 18 septembre 2010, Sylviane Brochet, 56 ans, rejoint sa voiture, un coupé cabriolet flambant neuf, dans le box où il est garé. […]

> *La quinquagénaire appelant au secours, il s'empare alors d'un extincteur et il cogne à plusieurs reprises sur le crâne. Il tente vainement de partir au volant du coupé, la porte du parking restant fermée. Alors Goussi revient, et il fait taire à coups d'extincteur la malheureuse qui gémit encore. […]*

Depuis hier, il est rejugé en appel par la cour d’assises de l’Ain. Le jeune homme frêle qui se lève dans le box des accusés reconnaît les faits. Il explique qu’il souhaitait « faire taire » la victime dont il ne supportait pas les cris. Mais il « ne se souvient pas » l’avoir étranglée, et il nie l’avoir violée malgré la présence de sperme. **Il n’aurait selon lui accompli qu’un viol « digital ».** […]
Le Progrès
Merci à Gnoc Beaujolais